



**VOYAGE**  
**09 au 13 mai 2023**  
**18 au 22 septembre**  
**Village Vacances VTF**  
**SAINT-SAUVES(63)**

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ➔ **Le séjour est réservé aux personnes :**
  - ◊ en situation de handicap dès 55 ans
  - ◊ âgées de 60 ans et plus (bénéficiaires ou non de l'ANCV) et leur conjoint (quel que soit leur âge) et nées avant 1965 lorsqu'elles sont en situation de handicap ou de dépendance.
- ➔ **Coût du SÉJOUR par personne (transports, taxes et visites inclus (es) )**

- L'établissement dispose de 50 places d'hébergement, deux dates sont donc proposées.
- Les deux séjours seront validés officiellement si le nombre de participants est suffisant.
- Les dossiers complets seront enregistrés par ordre d'arrivée, nous mettons en place prioritairement le voyage de mai.
- Le voyage de septembre sera validé si nous avons assez de voyageurs.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
 CONTACTEZ  
 LA COORDINATRICE DE G.M. 47**

**Nathalie : 05 53 66 97 05**

| <b>Personnes bénéficiaires de l'ANCV*</b>  |   |
|--|---|
| <i>*non imposables, *en situation de handicap ou de dépendance ou pour l'accompagnant d'une personne à mobilité réduite (cf. page 3)</i> |   |
| <b>CHAMBRE DOUBLE</b>  | <b>CHAMBRE INDIVIDUELLE (SINGLE)</b>                      |
| <b>339 €</b>   | <b>409 €</b>  |
| ⇒ <b>Acompte</b> encaissé à la réservation : <b>200 €</b>  | ⇒ <b>Acompte</b> encaissé à la réservation : <b>200 €</b> |
| ⇒ <b>Solde</b> au 15 Mars: <b>139 €</b>  | ⇒ <b>Solde</b> au 15 Mars: <b>209 €</b>                   |

| <b>Personnes non bénéficiaires de l'ANCV</b>              |   |
|---|---|
| <b>CHAMBRE DOUBLE</b>                                     | <b>CHAMBRE INDIVIDUELLE (SINGLE)</b>                      |
| <b>500 €</b>  | <b>570 €</b>  |
| ⇒ <b>Acompte</b> encaissé à la réservation : <b>300 €</b> | ⇒ <b>Acompte</b> encaissé à la réservation : <b>300 €</b> |
| ⇒ <b>Solde</b> au 15 Mars: <b>200 €</b>                   | ⇒ <b>Solde</b> au 15 Mars: <b>270 €</b>                   |

• Ce tarif comprend :

- ⇒ l'hébergement en logement avec 2 chambres sur la base de 2 personnes par logement,
- ⇒ les lits faits à l'arrivée et linge de toilette et produits d'accueil fournis,
- ⇒ la pension complète du déjeuner de l'arrivée, au déjeuner de la dernière journée
- ⇒ les excursions et visites mentionnées au programme + celles du trajet aller et retour,
- ⇒ les animations et activités sur le village et un accompagnateur (trice) pour les excursions et visites

• Ce tarif NE COMPREND PAS : Hébergement SINGLE

➔ **TRANSPORT** : 3 départs selon votre lieu de résidence :

**AGEN** : Chambre d'Agriculture parking arrière

**VILLENEUVE SUR LOT** : Arrêt devant la mairie et le théâtre

**MARMANDE/SAMAZAN** : Péage A62—Aire de covoiturage

**Rendez-vous ¼ d'heure avant SVP merci.**

*Vos véhicules pourront stationner pendant toute la durée du séjour*

- Agen : parking arrière de la Chambre d'Agriculture

- Villeneuve/Lot : sur le parking derrière le Commissariat de Police

- Samazan : aire de covoiturage de l'Autoroute (payant à 5 € pour 5 jours/véhicule)

➔ **ASSURANCE**

L'assurance Annulation - Assistance/Rapatriement est couverte par notre contrat ARCANGE GROUPAMA.



Il est rappelé que toute annulation ou désistement doit être liée à une **CAUSE RÉELLE et SÉRIEUSE** (*maladie, acte chirurgical ou accident imprévu, décès ou décès d'un proche*) et appuyée au besoin par un certificat médical.

**Aucun remboursement ne sera effectué par GROUPAMA en cas de doute sur votre situation.**

**IMPORTANT** : les nouvelles garanties annulation-assistance-interruption figurant dans le contrat Cohésion ARCANGE auxquelles Générations Mouvement a souscrit, vous couvrent lors d'une maladie contractée dans le cadre d'une épidémie dans les 30 jours avant le départ.

## Éligibilité au programme Séniors en Vacances

| CRITÈRES  | PIÈCES JUSTIFICATIVES   |
|---|---|
| <p><b>Être âgé de 60 ans ou plus à la date du départ</b></p> <p>Seuil étant ramené à 55 ans pour les personnes en situation de handicap</p> | <p>Carte Nationale d'Identité ou passeport et, pour les personnes qui sont en situation de handicap, l'un des justificatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• carte d'invalidité</li> <li>• attestation du bénéfice de l'AAH de l'année en cours</li> <li>• carte « Station debout pénible »</li> </ul> |
| <p>Être retraité ou sans activité professionnelle</p>   | <p>attestation de la caisse de retraite justifiant de l'ouverture des droits à la retraite ou dernier avis d'imposition mentionnant le versement des pensions de retraite</p> <p>Attestation de Pôle Emploi</p>   |
| <p>Résider en France</p>  | <p>Dernier avis d'imposition ou attestation de résidence en France délivrée par les Impôts</p>  |

## Aide financière de l'ANCV

Les critères d'éligibilité à l'aide de l'ANCV changent : il faut que soit **inscrite sur l'avis d'imposition en page 2 ou 3 la mention « vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu »** et que votre revenu imposable soit inférieur au montant repris dans le tableau ci-dessous

| NOMBRE DE PARTS       | 1      | 1.5    | 2      | 2.5    | 3      |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Personne seule        | 15 175 | 20 288 | 25 400 | 30 513 | 35 625 |
| Couple marié ou pacsé |        |        | 28 637 | 33 749 | 38 862 |

L'aide financière de l'ANCV est attribuée à chacun des deux conjoints mariés ou des deux partenaires pacsés qui font l'objet d'une imposition commune, sous réserve de remplir la condition de non imposition et, pour chacun des deux, la condition de non cumul des dispositifs d'aides aux vacances, telles que visées ci-dessus.

**Cette condition de non imposition ne s'applique toutefois pas aux aidants**, professionnels ou familiaux d'une personne en situation de dépendance ou de handicap, elle-même bénéficiaire du programme *Seniors en Vacances*.